

Les Lettres AB



• Bio en Grand Est •

LE MAGAZINE DES PRODUCTEURS BIO DU GRAND EST

N° 50 | AVRIL 2022

DOSSIER

**Conjoncture bio,
le vrai du faux**

page 6



PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Margot VALENTIN,
jeune éleveuse nouvellement installée
en chèvre laitière à SAINT-STAIL (88)**

page 10

**AIDES BIO PAC 2022 :
QUELLE PLACE POUR L'AB ?**

page 3

**JOURNÉES D'HIVER :
UN TEMPS D'ÉCHANGE
ET DE TRAVAIL PRIVILÉGIÉ
POUR LE RÉSEAU BIO EN
GRAND EST**

page 5

**STRUCTURATION D'UNE
FILIÈRE BLÉ-FARINE-PAIN BIO
& LOCALE SUR LE TERRITOIRE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LORRAINE**

pages 12-13

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DE LA LOI EGALIM,
OÙ EN SOMMES-NOUS
DANS LE GRAND EST ?**

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Enfin des campagnes de promotion de l'agriculture bio ! p.3
- Aides bio PAC 2022 : quelle place pour l'AB ? p.3

NOTRE RÉSEAU

- Un premier trimestre 2022 riche en rencontres pour les bio de Meuse p.4
- Journées d'hiver : un temps d'échange et de travail privilégié pour le réseau Bio en Grand Est p.5

DOSSIER

- Conjoncture bio, le vrai du faux p.6

PORTRAIT

- Rencontre avec Margot VALENTIN, jeune éleveuse nouvellement installée en chèvre laitière à SAINT-STAIL (88) p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Structuration d'une filière Blé-Farine-Pain Bio & Locale sur le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine p.12
- Entrée en vigueur de la loi Egalim, où en sommes-nous dans le Grand Est ? p.14

ANNONCES p.15

AGENDA p.16



Julien SCHARSCH

Trésorier de
Bio en Grand Est

De toute évidence, nous vivons une période troublée.

Mais plutôt que de céder à la panique ou à la spéculation, prenons le temps d'analyser les événements.

Notre dépendance aux énergies fossiles est intenable, la dégradation du climat se poursuit, nos puits de captage d'eau potable contiennent toujours trop de nitrates et de résidus de pesticides, la part de revenu des ménages disponible pour l'alimentation continue de baisser et la consommation en bio stagne !

Dans ce contexte, l'agriculture bio apporte des solutions de long terme et doit être mieux mise en avant par les pouvoirs publics.

Davantage de bio dans toute la restauration collective (qu'en est-il des hôpitaux, des EPHAD, des cantines universitaires ?), modulation du taux de TVA en fonction de l'impact des produits, Paiements pour Services Environnementaux, etc.

De nombreuses pistes pour augmenter la demande en Bio existent et ne demandent qu'à être expérimentées puis mises en œuvre.

Il est temps !



• **Bio en Grand Est** •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : Bio en Grand Est

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 50 | Avril 2022

ISSN : 2558-7668

ENFIN DES CAMPAGNES DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIO !

La FNAB se félicite de l'accord trouvé au Salon de l'agriculture à l'issue d'une série de réunions entre les acteurs de la bio et les organisations interprofessionnelles, pour lancer la première campagne de promotion de l'agriculture biologique qui sera co-construite par l'Agence Bio et les interprofessions.

Dans un communiqué de presse du 22 février, la FNAB s'interrogeait : "Les interprofessions souhaitent-elles l'effondrement de la Bio ?". En effet, alors que les agriculteurs bio paient aux interprofessions des contributions obligatoires, ils ne bénéficiaient jusqu'alors pas des importants budgets de communication dont celles-ci disposent pour la promotion de leurs produits.

« Le travail de mobilisation des acteurs de la Bio qui était mené depuis plusieurs mois aux côtés de l'Agence Bio et du Ministère de l'Agriculture commence à porter ses fruits, constate Philippe CAMBURET, président de la FNAB. Une première campagne de promotion permettra dès cette année de donner une toute autre ampleur à la 23^e édition du "Printemps bio" et nous espérons qu'une seconde campagne sera lancée dès cet automne. »

La FNAB relève que les interprofessions laitières et des fruits et légumes ont joué le jeu de ce travail mené en commun en mettant 200.000 euros d'achats d'espace dans les médias pour cette campagne de promotion de l'agriculture bio. « Il faut absolument que les filières viandes leur emboîtent le pas et ne pas attendre que le marché se tasse pour réagir », conclut Philippe CAMBURET.

Pour rappel la FNAB demande que les interprofessions mettent en regard pour les années qui viennent les budgets de communication destinés à la bio et l'objectif gouvernemental de 18% de surfaces agricoles cultivées en bio en 2027, afin que le marché soit bien au rendez-vous des conversions.



FNAB

AIDES BIO PAC 2022 : QUELLE PLACE POUR L'AB ?

C'est au sein de la Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC), réunissant les financeurs et les représentants agricoles que les plafonds et enveloppes alloués aux différentes mesures PAC sont discutés. Bio en Grand Est y a défendu un relèvement des plafonds des aides à la conversion. Les éleveurs bio ne bénéficient plus d'aide CAB ou MAB pourront encore cette année souscrire aux MAEC système "herbagers-et-pastoraux" ou "polyculture-élevage".

Nous avons participé à la Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 14 mars dernier, portant sur le bilan 2021 et la campagne 2022 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) contractualisées en Grand Est, dont l'aide Conversion Bio (CAB). Les financeurs de ces aides sont l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse et enfin quelques conseils départementaux (Moselle, Collectivité européenne d'Alsace).

Une ambition pas assez forte sur la conversion à l'agriculture biologique :

Notre réseau demande inlassablement un relèvement des plafonds des aides à la conversion à 30 000 €. Or les propositions faites en CRAEC sont de conserver le niveau à 25 000 € pour les territoires Champagne et Lorraine (hors zonage des agences de l'eau). Alors que le niveau de conversion ralentit, dégageant des capacités budgétaires,

nous pensons que les financeurs devraient envoyer un signal plus positif pour maintenir une bonne dynamique. Nous reviendrons vers l'administration cet été, pour demander un plafond réhaussé à 30 000 € si le nombre de dossiers le permet.

Une bonne nouvelle du côté de la MAEC système

Concernant les MAEC système "herbagers-et-pastoraux" ou "polyculture-élevage" que notre Président Laurent COUSIN avait réussi à faire ouvrir en 2021 aux éleveurs ne bénéficiant plus de CAB et de MAB, celle-ci sera bien reconduite en 2022 pour une nouvelle année de soutien.

Le Conseil d'Administration
de Bio en Grand Est



BRÈVES

LA FNAB FAIT PEAU NEUVE

A l'occasion du Salon de l'agriculture, la FNAB a lancé son nouveau site internet ainsi que sa nouvelle charte graphique.

Ce nouveau site se veut plus dynamique avec une plus grande facilité d'accès à l'information.

=> www.fnab.org

NOUVELLE RÉGLEMENTATION BIO EN APICULTURE

Le réseau FNAB a réalisé un travail de concertation en région afin de dégager des propositions de positionnement réglementaire sur la question de l'emplacement des ruchers bio à partir des retours des adhérents.

Le nouveau règlement prévoit, en remplacement de l'ancien cadre, que les ruchers soient situés « essentiellement » sur des zones conformes. Celles-ci sont des zones où la majorité des surfaces (dans un rayon de 3 km) sont bio, naturelles, ou implantées en cultures n'ayant reçu que des traitements ayant une faible incidence sur l'environnement. Il n'est donc plus prévu de déclasser les miels issus de zones non conformes.

A ce stade des discussions, l'INAO propose que les ruchers soient placés dans des zones conformes pendant au minimum 50% de la durée de la saison (les emplacements d'hivernage ne sont pas concernés). Cette proposition soulève des oppositions de beaucoup de réseaux, notamment parce qu'elle est jugée trop permissive.

Lors de la dernière Commission Apiculture portée par la FNAB, les discussions ont abouti à la rédaction de 3 propositions, sur lesquelles la commission n'a pas exprimé de préférence à ce stade. Le seul point qui différencie les 3 propositions est le type de cultures conventionnelles que l'on accepte comme « zone conforme » pour produire du miel bio. La FNAB attend un retour sur la préférence du réseau parmi ces 3 options d'ici le 31 mars.



Maëlle DROUILLET
maelle.drouaillet@biograndest.org

UN PREMIER TRIMESTRE 2022 RICHE EN RENCONTRES POUR LES BIO DE MEUSE

Le GAB de Meuse a proposé deux temps forts pour ce début d'année : les journées d'hiver et l'assemblée générale. Des sujets d'actualité ont été abordés. Échanges, débats, rencontres tels étaient les mots d'ordre pour mieux se connaître, faire du lien et surtout définir les actions à venir du GAB.

Journées d'hiver

Une vingtaine d'exploitants ont fait le déplacement pour suivre les journées d'hiver du GAB de la Meuse à Benoite-Vaux. Lors de la matinée, consacrée aux adhérents, une présentation du projet Réseau Bio Climat a été faite par Bio en Grand Est. Le but étant de chercher à optimiser son système de production vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage du Carbone dans les sols agricoles. L'occasion de rappeler l'importance de l'élevage qui, bien qu'étant un important émetteur de gaz à effet de serre, permet de maintenir des stocks importants de Carbone dans les sols prairiaux. L'après-midi était ouverte à tous les producteurs biologiques de Meuse. Bureau Véritas a rappelé les évolutions réglementaires de la certification biologique, et les différentes filières ont eu l'occasion de s'exprimer sur les enjeux et les perspectives de leurs productions.

Assemblée Générale

Une trentaine de producteurs ont fait le déplacement pour assister à l'assemblée statutaire du GAB. Ce temps a permis de mettre en avant la richesse des activités du GAB : réunion filières, Rallye Bio, stand à Verdun Expo et au concours régional de labour, journée conversion. L'après midi portant sur la thématique du partage des terres agricoles a mobilisé encore plus de participants. L'intervention du député Dominique POTIER, a été appréciée. Pour lui, le développement du photovoltaïque doit être régulé pour éviter de porter atteinte à l'économie agricole et à la sécurité alimentaire. Il suggère une plus grande implication de la puissance publique pour encadrer le développement du solaire. Le développement de la méthanisation est pour lui nécessaire dans le mix énergétique de la France. Il faut par ailleurs être vigilant car la tendance du greenwashing amène parfois à l'implantation de certaines terres agricoles en forêt. Le projet de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 permet de répondre en partie à ces problématiques.



Mickael COUCHOT
mickael.couchot@biograndest.org



JOURNÉES D'HIVER : UN TEMPS D'ÉCHANGE ET DE TRAVAIL PRIVILÉGIÉ POUR LE RÉSEAU BIO EN GRAND EST

Fonctionnement d'équipe, partage d'expériences entre GAB, conjoncture bio, label FNAB, les sujets abordés lors des dernières journées d'hiver n'ont pas manqué. Administrateurs du réseau et salariés ont su mettre à profit ces journées.

Neuf GAB avec des initiatives à partager

Bio en Grand Est fédère neuf groupements départementaux (l'OPABA couvrant le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) proches dans leur fonctionnement et dans leurs missions. Cependant chacun développe son propre programme d'actions. Un tour de table a permis de mettre en avant des idées à dupliquer chez les uns et les autres :

- Le **parrainage** : pour accompagner les nouveaux producteurs bio et faire réseau, le GAB de Meurthe-et-Moselle propose un dispositif de parrainage. Un « ancien » dans un système de production proche s'engage à accompagner un « nouveau » converti au travers de rencontres sur ferme ou d'appels téléphoniques. Formaliser cet accompagnement permet au nouvel engagé de ne pas hésiter à solliciter un conseil.
- L'**aide à la certification bio** : le GAB des Vosges a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil départemental pour mettre en place une aide à la certification bio.
- Le « **GAB-Tour** » : une fois par an des administrateurs du GAB de Haute Marne consacrent du temps pour aller à la rencontre des nouveaux producteurs bio ainsi que des non adhérents. L'objectif est de faire connaître le réseau en créant du lien entre administrateurs et producteurs.
- Une **journée sur la thématique de l'autonomie et la résilience des filières végétales biologiques**. Agrobio 08 a organisé ce rendez-vous qui proposait des démonstrations de matériel de tri et d'aplatissement, des conférences sur le développement de nouvelles filières en bio (chanvre, betterave sucrière) et de nouvelles pratiques (agroforesterie, échanges céréaliers éleveurs) et des visites de parcelles. L'évènement se voulait convivial avec un repas proposé le midi et une buvette.

Un fonctionnement de l'équipe salariée à entretenir

Avec une trentaine de salariés répartis sur six sites principaux, il est important d'avoir des temps de rencontres et d'échanges pour garder une démarche de progrès dans la dynamique collective en ayant toujours en tête les services aux producteurs. Les journées d'hiver ont ainsi permis aux salariés d'échanger



sur divers outils et fonctionnement : mise à jour du site internet, mobilisation pour la rédaction des Lettres AB, mise en place d'une nouvelle base de données, organisation des outils numériques....

Une rencontre des administrateurs de Bio en Grand Est

Ces journées ont également permis aux administrateurs de se réunir lors d'un CA. De nombreux sujets ont été abordés parmi lesquels l'élaboration d'un Plan Bio 2023-2027 décliné par l'Etat en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Les administrateurs ont pris le temps d'échanger sur les axes prioritaires à défendre pour ce nouveau Plan Bio. Il s'agit pour Bio en Grand Est de :

- poursuivre le développement de la bio ;
- renforcer l'autonomie des fermes dans un contexte de menace climatique, mais aussi d'enjeu d'indépendance et de souveraineté alimentaire ;
- communiquer sur les fondements de l'AB.



Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org

UN POINT PRESSE SUR LA CONJONCTURE BIO

De nombreux articles presse sont parus récemment pour évoquer la conjoncture bio sans pour autant donner la parole aux premiers concernés, à savoir les producteurs. C'est pour cela que Bio en Grand Est a mis à profit les journées d'hiver pour inviter les journalistes à un point presse. L'objectif étant de contextualiser les chiffres diffusés dans la presse et relativiser les conclusions fréquemment émises.

Le dossier de ces Lettres AB vous apportera les éléments d'informations.



CONJONCTURE BIO : LE VRAI DU FAUX

En ce moment, on ne parle que de ça avec des unes de presse aux titres alarmistes : « Baisse de la consommation bio historique !, Les consommateurs boudent le bio !, Le bio ne paie plus !, Le spectre de la déconversion,... » bref la bio est en crise, la bio va mal, la bio c'est fini. Mais qu'en est-il réellement ? Sur quels chiffres se base-t-on ? Force est de constater que dans la plupart de ces articles on a rarement demandé l'avis du réseau historique de la bio. Des crises, la bio en a déjà vécu et en vivra très certainement d'autres. C'est pour cette raison que nous avons jugé important de vous expliquer celle-ci et pourquoi la bio doit poursuivre son développement.

UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ?

Quels sont les chiffres ?

Si on ne s'intéresse qu'à la consommation bio, le recul de l'offre en Grande Surface Alimentaire (GSA) se traduit par un recul des ventes bio qui atteindra 2 % à 3% sur l'ensemble de l'année 2021, selon les données. Cette donnée est à restituer dans un contexte global : l'ensemble du marché alimentaire conventionnel est en baisse de 1 %.

Cette baisse en GSA se concrétise de manières différentes selon les produits.

	BIO	NON BIO
Œufs	-5,5% en valeur	-7,6% en valeur
	-3,7% en volume	-8,3% en volume
Lait longue conservation	-6,1% en valeur	-4,7% en valeur
	-6,5% en volume	-6,0% en volume
Farines	-18,3% en valeur	-20,2% en valeur
	-14,8% en volume	-18,2% en volume

Source : Panel Nielsen (GMS + discount)

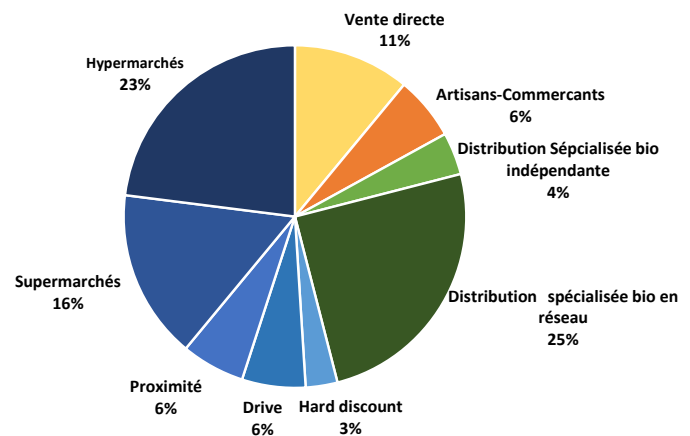
Les chiffres utilisés sont les chiffres des panels Kantar ou IRI-Nielsen. Ils résultent de l'analyse des tickets de caisse en Grandes et Moyennes Surfaces. En France, les panels consommateurs sont composés généralement de 7 à 10 000 foyers.

Des chiffres comparant 2020 et 2021

Les données 2021 ont été comparées à celles de 2020. Or tout le monde s'accorde à dire que 2020 a été une année atypique du fait du contexte sanitaire. En 2020, première année de crise sanitaire, de confinements successifs et de changements d'habitudes, le « fait maison » a explosé. Les familles se sont mises à cuisiner, notamment pour les enfants. Résultat, tous les ingrédients de la pâtisserie, des crêpes et des sauces ont alors connu des temps forts. Cela a été le cas du lait qui reculait depuis des années, des œufs et du beurre. L'intérêt de l'évolution 2020-2021 comme indicateur de la situation du marché bio est donc à nuancer au regard de la crise sanitaire.

Particularité du marché bio

Contrairement aux produits alimentaires conventionnels vendus à 70% en grandes surfaces, les produits bios ne le sont qu'à hauteur de 55%. Les données des panels ne concernent que les grandes surfaces et en fournissent qu'une vue très partielle de la consommation bio. Les magasins spécialisés représentent 29% des circuits de distribution en bio et les circuits courts 11%. L'Agence Bio constate la poursuite de l'ouverture de magasins spécialisés, qui explique en partie le maintien d'une croissance, toutefois ralentie.



Bio Linéaires a effectué le bilan à cinq ans du réseau de distribution spécialisé. Le nombre de magasins bio est passé de 2 826 points de vente en 2017 à 3 258 en 2021 (+15,3 %). Le chiffre d'affaires des magasins bio est lui passé de 3,34 milliards d'euros en 2017 à 4,16 milliards d'euros en 2021 augmentant de 24 %.

Ajoutons également que les marchés de nos voisins européens ont continué de progresser en 2021 notamment en Allemagne et en Italie. Aussi, historiquement, il y a déjà eu des stagnations voire des reculs du marché bio dans certains pays mais qui sont repartis à la hausse par la suite.

Enfin, l'agence bio publiera ses chiffres officiels le 10 juin prochain, qui seront bien plus consolidés et permettront de commencer à tirer les conclusions de cette tendance qui semble bien plus conjoncturelle que structurelle.

LES PRODUCTEURS ARRÊTENT-ILS VRAIMENT DE FAIRE DU BIO ?

Tous les ans, l'Agence Bio constate un certain nombre d'arrêts de notification. En 2021, le taux d'arrêt par rapport à 2020 a évolué de +0,15%. La situation 2021 par rapport à 2020 est stable avec un taux de l'ordre de 4%. La première chose à faire avant de communiquer sur des déconversions sur la base de ce nombre d'arrêt de notification est de comprendre d'où viennent les chiffres et ce qu'ils signifient vraiment.

Le nombre des arrêts qui a circulé dans la presse provient des chiffres de l'Agence Bio. Chaque entreprise bio a l'obligation de se notifier à l'Agence Bio. Le nombre de structures notifiées est donc un indicateur du nombre d'opérateurs bio en France. Cependant, la notification d'une structure est liée à son numéro SIRET. Lors d'un changement de statut (passage d'une entreprise individuelle à une EARL, constitution d'un GAEC, etc), le numéro de SIRET change. Un changement de statut est alors comptabilisé comme

un arrêt de notification. Mais dans le même temps on comptabilise une nouvelle notification. **1/3 des arrêts de notification correspondent en fait à des entreprises qui ont juste changé de statut et donc de numéro de SIRET.**

L'autre élément à avoir à l'esprit pour analyser le nombre d'arrêts de notification est tout simplement les départs à la retraite et donc l'arrêt d'activité agricole. Le monde de la bio est confronté à la même problématique que les conventionnels : le renouvellement des agriculteurs. **1/3 des arrêts de notification correspondent à des cessations d'activité agricole.** Sur ce sujet, il manque une information importante à savoir est-ce que les terrains de ces fermes restent en bio ou non. Les arrêts d'activité agricole ne sont pas propre à la bio. Rappelons qu'en 2019, 13 % des agriculteurs avaient 60 ans ou plus.

Il ne reste donc qu'1/3 de ces arrêts de notification qui sont des arrêts de certification bio.

SITUATION DANS LE GRAND EST

Bio en Grand Est a analysé les arrêts de notification sur la région. On retrouve la même proportion entre changement de statut, arrêt d'activité agricole et décertification qu'au national.

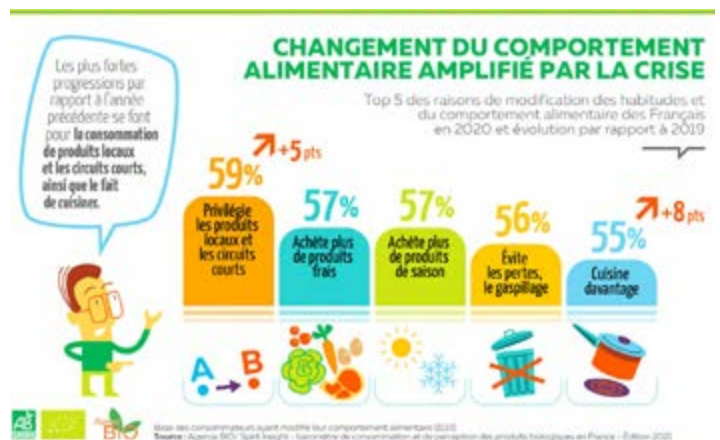
Un travail un peu plus poussé a été conduit par l'Observatoire de l'AB du Grand Est pour comprendre les déconversions constatées en 2021. La très grande majorité de celles-ci concerne des domaines viticoles récemment engagés en agriculture biologique (moins de 2 ans). Cela s'explique par l'année 2021 très particulière que nous avons vécue. Les viticulteurs ont dû faire face à une forte pression maladie à cause de l'humidité de cet été. Les nouveaux viticulteurs bio ont été confrontés à de grosses difficultés techniques par manque d'expérience.

ALLONS AU-DELÀ DES CHIFFRES

Une concurrence accrue avec un déficit de communication

Les habitudes de consommations évoluent ainsi que les critères de choix pour les actes. Le fait de cuisiner davantage enregistre une progression impressionnante. Le cuisiner maison atteint aujourd'hui le même niveau que les autres motivations, fédérant plus de la moitié des Français (qu'ils soient consommateurs bio ou non) et vient corroborer les autres comportements :

- Eviter les pertes et le gaspillage (56 % des Français l'ont évoqué et 57 % de consommateurs bio).
- Acheter davantage de produits frais (57 % de la population et 59 % de consommateurs bio) et de produits de saison (57 % de la population et 59 % de consommateurs bio).
- Le fait d'avoir privilégié les produits locaux et les circuits courts, qui devient la première raison citée cette année



avec 59 % de citations, notamment auprès des plus âgés (près de 3/4).

Cette montée en puissance du « locavore » est devenue un véritable engagement, amplifié indéniablement par la crise sanitaire.

Le label bio se retrouve aujourd'hui entouré dans les rayons par une multitude de gamme des « sans » : sans OGM, sans résidus de pesticides, sans huile de palme... Sans parler du HVE qui bénéficie d'un soutien important des pouvoirs publics. Point positif, la notoriété du label bio reste élevée : 94% des personnes interrogées le connaissent selon le baromètre de la consommation de l'Agence Bio. Cependant aucune campagne d'envergure de communication et de promotion de l'agriculture biologique n'a été déployée depuis 3 ans. La bio a d'ailleurs subi des attaques répétées de la part de ses détracteurs...

Les produits bio sont à la fois sans OGM, sans pesticides, etc. Ils sont également locaux. Un producteur sur deux en bio commercialise en circuit court contre 1 sur 4 en conventionnel. Il paraît indispensable de rappeler ce qu'implique le label bio en termes de pratiques et d'impact sur l'environnement.

Faut-il stopper le développement de l'AB ?

Pour Philippe CAMBURET, Président de la FNAB, « si la bio avait dû attendre que le marché tire son développement, nous ne serions pas à 10 % des surfaces aujourd'hui ». Cet avis est partagé par les administrateurs de Bio en Grand Est. Il est quasiment impossible d'avoir une progression similaire de l'offre et de la demande. Il est normal d'alterner phase de sous production et de sous consommation. Il faut garder à l'esprit que le temps de la consommation et le temps de la conversion et de la production bio n'est pas le même. Entre l'engagement en bio et la labélisation bio, il s'écoule entre 6 à 36 mois en fonction de la production et du type de conversion choisi. Les transformateurs ont pour habitude d'ajuster quasiment en temps réel la production à la consommation. Ce qui est mission impossible. Alors stopper aujourd'hui les projets de conversion au regard d'un infléchissement de la consommation en 2021 serait une erreur.

POUR CONCLURE

Sur le marché bio, la contraction actuelle du marché est ainsi à relativiser avec l'ensemble d'un marché alimentaire en pleine évolution, baisse qui touche aussi comme nous l'avons vu d'autres segments de produits conventionnels. A ce stade, sans plus de recul avec les années Covid non significatives, on ne peut parler aujourd'hui que d'un problème conjoncturel et non structurel.

Rappelons enfin que la force de l'agriculture biologique et des systèmes agroécologiques est de tendre vers une agriculture autonome, résiliente et répondant à l'objectif de souveraineté alimentaire. Un argument de poids à l'heure où l'agriculture conventionnelle est confrontée à l'augmentation sans précédent des coûts des intrants, notamment les engrais azotés de synthèse, et plus vulnérable que jamais aux secousses des marchés internationaux.

La **CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE** (CVO), ou « cotisation volontaire obligatoire », est une cotisation ayant pour objectif de valoriser des filières agricoles. Elle est perçue par des organismes interprofessionnels. L'argent collecté a vocation à financer la promotion des produits et l'expérimentation. En 2021, le CNIEL a prélevé aux agriculteurs biologiques 2 millions d'euros de taxes et en a réinvesti à peine plus de 15% sur la Bio, du côté des fruits et légumes le marché bio pèse près de 2 milliards d'euros et l'interprofession ne met que 100 000 sur la Bio. La FNAB s'est mobilisée pour que l'argent de la bio finance la bio. Elle se félicite de l'accord trouvé au Salon de l'agriculture à l'issue d'une série de réunions entre les acteurs de la bio et les organisations interprofessionnelles, pour lancer la première campagne de promotion de l'agriculture biologique qui sera co-construite par l'Agence Bio et les interprofessions.



« si la bio avait dû attendre que le marché tire son développement, nous ne serions pas à 10 % des surfaces aujourd'hui »

FACE À CERTAINES AFFIRMATIONS, COMMENT RÉPONDRE ?

« Je ne sais pas si je peux faire confiance, est-ce que c'est vraiment bio ? »

Le bio n'est pas une marque mais un signe officiel de qualité qui repose sur un cahier des charges de 300 pages. En France chaque jour se déroulent 300 contrôles bio ! Tous les maillons de la chaîne, du producteur de semences au distributeur, sont contrôlés par un des organismes certificateurs indépendants. Ils sont au nombre de douze et sont agréés par l'Etat.

« Les autres labels sont aussi bien que le bio. »

Dans la jungle des labels, la bio reste une valeur sûre. Le label bio est le seul qui permet de préserver la biodiversité, les sols, la qualité de l'eau. Face à la multiplication et à l'opacité des labels et autres dispositifs d'information sur la qualité alimentaire, Greenpeace France, le WWF France et le BASIC (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) ainsi que l'UFC-Que Choisir ont enquêté sur la fiabilité et les impacts de ceux-ci pour déterminer s'ils peuvent véritablement constituer des repères pertinents pour orienter les achats des consommateurs. Résultat : il existe de grands écarts entre les promesses affichées et la réalité, seules les démarches associées à l'agriculture biologique (AB, bio équitable en France, etc.) obtiennent les bénéfices socio-économiques et environnementaux les plus forts et les plus avérés.

« Le bio vient de loin, je préfère consommer local. »

Consommer bio, c'est consommer local ! Hors produits tropicaux, les produits bio consommés sont à 80% français*. Les producteurs bio sont également très impliqués dans les circuits courts car la moitié d'entre eux a développé ce type de circuit de distribution sur leur ferme contre seulement un quart en conventionnel.

*source : Agence bio

« Acheter bio ça coûte trop cher. »

Alors oui, le prix reste encore un frein. Plusieurs façons de répondre à cette idée reçue :
On peut consommer plus de produits bio à budget constant. Il faut changer ses habitudes et mettre en pratique les leviers de la transition alimentaire (moins de gaspillage, cuisiner plus, acheter de saison, privilégier les circuits courts...). Insurmontable ? Auriez-vous parié il y a une quinzaine d'année que l'on aurait jusqu'à 4 poubelles dans nos habitations pour trier les déchets ? Non, pourtant aujourd'hui c'est le cas. Il faut s'intéresser au juste prix pour rémunérer correctement le travail des producteurs.
Et enfin si la Politique Agricole Commune (PAC) était véritablement orientée vers l'Agroécologie et la rémunération des services environnementaux rendus, alors cela pourrait internaliser en partie les surcoûts liés aux changements de pratique. *

* Voir la note d'analyse d'août 2020 éditée par France Stratégie « les performances environnementales de l'agroécologie », qui met en lumière « des aides de la PAC trop déconnectées des exigences environnementales »



Le bureau de Bio en Grand Est



RENCONTRE AVEC MARGOT VALENTIN, JEUNE ÉLEVEUSE NOUVELLEMENT INSTALLÉE EN CHÈVRE LAITIÈRE À SAINT-STAIL (88)

Margot VALENTIN a toujours su qu'elle voulait s'installer. Après différents emplois dans le secteur agricole bio, elle a franchi le cap en développant un élevage de chèvres.

Quel a été ton parcours ?

Je me suis toujours dit que je m'installerais quand je serai grande, mais je ne savais pas vraiment quand j'allais le faire et c'est arrivé à 30 ans !

Pour mes études, j'ai fait un bac S au lycée agricole de Pixéricourt en 54, puis poursuivi avec un cursus partiel en école d'ingénieur à l'ISA LILLE en apprentissage à la Communauté Urbaine de Lille en tant que chargée de mission eau et agriculture. J'étais majoritairement formée à l'agroalimentaire et à l'agriculture conventionnelle, ce n'était pas ce que je recherchais, j'ai donc démissionné.

Puis j'ai fait du woofing et travaillé dans une ferme diversifiée bio en Alsace et moyenne montagne avec un élevage caprin. Ensuite j'ai repris des études et j'ai fait une licence ABCD à Obernai, car je voulais consolider mes bases en agriculture biologique. Puis j'ai repris des emplois à Unébio, puis à Ecocert. J'ai plus tard voulu monter un projet d'écopaturage avec des chèvres de Lorraine au plateau de Haye (proche Nancy) et une activité d'insertion professionnelle par l'activité économique. Ceci m'a amené à me former à l'encadrement technique d'insertion en travaillant à Lortie (Malzéville 54), en maraîchage biologique. Malheureusement les légumes me passionnaient moins que les bêtes !

Ce qui m'a décidé à passer le cap de l'installation, c'est un mélange de facteurs, comme le covid et la remise en question que beaucoup ont eue sur ce que je voulais vraiment faire de ma vie professionnelle, la volonté de me rapprocher de ma famille, expérimenter l'élevage à ma façon, et le foncier familial qui m'était proposé sur ma commune d'origine a fait tilt ! Ce qui a concrétisé le projet d'installation a été le débouché, un éleveur bio proche de Saint-Stail m'annonçait arrêter son élevage de chèvres et donc que des litrages se libéraient à la petite laiterie du Climont. Je suis devenue officiellement agricultrice bio – hors cadre familial - en moyenne montagne avec élevage caprin en mars 2021.



Margot VALENTIN avec deux de ses chèvres.

Pourquoi le choix de l'élevage de chèvres ?

Parce que c'est un animal sympa qui a une vraie individualité comparativement à un mouton, c'est aussi un animal à ma taille et qui suppose moins d'investissement à l'installation qu'en vaches laitières. Je peux aussi mener mon troupeau seule (quoique je commence à avoir formé un bon compagnon de travail, mon chien beauceron). C'est aussi l'animal le plus adapté chez moi pour valoriser mon territoire de moyenne montagne avec friches de ronces et noisetiers et prairies peu productives. Avec ce terroir, j'ai donc choisi une race rustique et locale : la chèvre de Lorraine ! Mon objectif est de faire 600L de lait par chèvre par an en donnant en moyenne 700g de concentrés par jour et avec un pâturage tournant au filet et de la garde en parcours de friches. Ce niveau de production est le résultat du contrôle laitier effectué l'an dernier sur plusieurs élevages de chèvres de Lorraine AB.

Quel(s) débouché(s) pour ton lait de chèvre ?

Je ne me voyais pas transformer seule mon lait, ni commercialiser en termes de temps de travail. Je livre 2 fois par semaine à la laiterie et je fais la livraison moi-même car je suis à 15min de la laiterie. La laiterie est de bons conseils depuis mon projet d'installation (frigoriste, conseils hygiène, protocoles de lavage, qualité du lait). Le fait de travailler avec une laiterie et de vendre 100% de mon lait sous-entend une bonne qualité avec des taux de base à respecter pour avoir une paye satisfaisante, je dois donc compléter mes chèvres suffisamment pour obtenir ces taux.

Quels conseils donnerais-tu pour s'installer en chèvre laitière?

Bien prendre en compte le temps administratif quand on s'installe seule, j'ai déposé moi-même 2 permis de construire, j'ai déposé mon dossier PCAE et j'ai contribué à l'élaboration de mon plan économique. Faire soi-même, c'est peut-être moins cher mais gourmand en temps et en énergie ! En tout cas je ne regrette pas d'avoir monté mon projet sans un gros appui de la chambre d'agriculture, car les références manquent en termes d'élevage caprins avec race rustique et je me suis pour ce faire bien appuyé sur le réseau des chevriers de l'association de la Chèvre de Lorraine ! Ensuite j'ai eu des déceptions avec du foncier bâti qui ne m'a pas été attribué à mon installation sur une commune attenante, avec le recul je me dis que j'aurais dû faire intervenir en soutien des associations comme le GAB et l'association de la chèvre de Lorraine pour appuyer mon projet. Et puis le conseil que je donnerais s'est de bien s'entourer, de se faire un réseau et tôt, car le réseau est la meilleure recette contre l'isolement ! Je me suis donc très rapidement impliquée au conseil d'administration du GAB 88 et de la chèvre de Lorraine, et puis j'ai participé à de nombreuses formations, dont par exemple la formation Obsalim organisée par Bio en Grand Est qui m'a permis de rencontrer un chevrier qui est aujourd'hui toujours disponible pour partager son expérience au téléphone dès que je rencontre un problème technique. Et enfin je conseille avant l'installation et pendant - d'aller visiter des fermes, c'est ce qui m'a permis d'affiner mes choix de conduites techniques et d'investissements !

Margot a choisi de travailler avec des chèvres de Lorraine.



Des projets à venir sur la ferme ?

Oui, bien sûr même après 1 an d'expérience ! Je suis passée d'un aliment complet à un méteil (maïs-pois-orge-triticales) avec l'envie à moyen terme de faire des graines germées. Les graines germées dans l'alimentation permettraient de baisser la quantité de concentrés distribués (c'est ma réflexion en étant en AB) et d'augmenter leur assimilation. Ensuite je veux élever mes chevrettes sous les mères, je vais le faire dès que mon troupeau sera certifié indemne CAEV (maladie transmissible par le colostrum). Mes chevrettes élevées au biberon séparément des mères ne profitent pas

Présentation de la ferme

Main d'oeuvre : Margot et aide bénévole familiale

Productions végétales : 15 ha de prairies permanentes de montagne uniquement pour la pâture et 7 ha de friches (parcelles d'épicéas coupées).

Productions animales : 45 chèvres en production laitière (1ères lactations en 2022). Objectif de 60 chèvres à la traite en 2023.

Débouchés : laiterie du Climont (67420).

Zoom investissements liés à l'installation : 100 000€ environ avec 70 000€ de bâtiments (1 chèvrerie estivale autoconstruite et 1 chèvrerie neuve hivernale avec stockage de fourrage), 7 000€ de cheptel et environ 5 000€ de matériel pour la traite et 15 000 à 20 000€ en matériel divers. Subventions : DJA de 58 000€, PCAE de 35 000€ et CD 88 pour 14 000€.

de tout l'apprentissage social et à la pâture que les adultes pourraient leur transmettre ! Une fois ma taille de troupeau atteint et avec le statut indemne CAEV, je vais pouvoir vendre des boucs et des chevrettes de Lorraine à 8 jours pour d'autres élevages. Enfin je souhaiterais mettre sur le papier des petits protocoles simples et détaillés pour qu'on puisse me remplacer temporairement à la ferme, si jamais la grippe passe à Saint Stail ou que je souhaite m'éclipser de la ferme de temps en temps !

Propos recueillis par
Julia SICARD
julia.sicard@biograndest.org



STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE BLÉ-FARINE-PAIN BIO & LOCALE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

Depuis un an, le Parc naturel régional de Lorraine, les Chambres d'agriculture et Bio en Grand Est travaillent de concert pour mener à bien un projet de valorisation des blés meuniers bio produits sur le Parc auprès des boulangeries du territoire. Les Chambres se concentrent sur le volet production ; Bio en Grand Est sur la partie meunerie et variétés de pays, et le Parc, sur le maillon boulangerie, l'organisation de la logistique, la communication et la coordination du projet. Après une première phase d'enquêtes, d'entretiens et de rencontres en 2021, l'intérêt des acteurs de la filière semble se confirmer.

Autour d'un collectif, l'année 2022 sera consacrée à la concrétisation de cette filière de proximité au travers des actions suivantes :

- Rédaction d'un cahier des charges collectif
- Partage d'un socle de valeurs communes
- Réalisation et suivi d'essais variétaux
- Réalisation de tests de mouture et de panification
- Préparation d'une campagne de communication auprès des consommateurs

Zoom sur l'avancement des travaux !

Des variétés modernes et de pays côté production

20 producteurs sont d'ores et déjà intéressés pour approvisionner la filière dont les besoins s'élèvent à 500 tonnes de grain soit 400 tonnes de farine.

A noter que les blés devront obligatoirement être issus de parcelles situées sur le Parc.

La question du choix des variétés reste totalement ouverte : faut-il établir une liste précise de variétés ou préférer une exigence par critères de qualité (TCH, calibre...) ?

A ce jour, les avis sont partagés mais les tests de mouture et de panification à venir apporteront sans nul doute un éclairage intéressant pour ficeler le cahier des charges !

Pour les blés de pays, des tests de mouture et de panification seront aussi engagés dès le premier semestre 2022. Ils auront pour objectifs de mieux appréhender la demande potentielle des consommateurs, de se démarquer en proposant une gamme complémentaire, et de communiquer sur l'intérêt de ces variétés vis-à-vis de l'environnement et de leurs bienfaits sur la santé des consommateurs, notamment les plus sensibles au gluten.



Les acteurs réunis autour du projet

20 producteurs de blés bio du Parc naturel régional de Lorraine

La coopérative 100% bio du Grand Est : PROBIOLOR

Les moulins artisanaux de Clefcy & Heucheloup + les paysans-meuniers du Parc et à proximité

Une trentaine d'artisans-boulangers de Lorraine

Collecte, stockage et assemblage : Probiolor au cœur de la logistique

Parmi les enseignements clés tirés du travail d'enquête réalisé à l'été 2021 par Bio en Grand Est : le besoin de régularité et d'homogénéité des farines pour les boulangers.

Au regard des volumes attendus pour le démarrage de la filière, l'ensemble des producteurs intéressés par le projet préfère s'en remettre à Probiolor pour la gestion de la logistique.

Probiolor dispose en effet du savoir-faire et des outils nécessaires à la collecte des grains, au stockage, au tri, et à la gestion des mélanges variétaux pour répondre aux cahiers des charges des moulins et des boulangers.

Les moulins engagés dans la mouture des grains

Le travail d'enquête de 2021 a également permis de mettre en évidence qu'une filière blé-farine-pain existe déjà en Lorraine au travers des boulangers approvisionnés en farines issues de céréales bio locales et des paysans-boulangers bio présents sur le Parc ou à proximité.

Pour ne pas concurrencer l'existant, et afin de compléter l'offre en farine bio et locale, les moulins artisanaux de Clefcy (mouture sur cylindres) et d'Heucheloup (mouture sur meule de pierre) seront impliqués de manière privilégiée.

Les paysans-meuniers qui auraient la capacité et le contingent pour approvisionner la filière seront également invités à y participer.

Un accompagnement de ces derniers sur différents aspects pourrait d'ailleurs être engagé : optimisation du transport des farines des fermes vers les boulangeries, communication, mutualisation de l'ensachage des farines ou de l'achat de graines...

Des artisans boulangers investis pour soutenir les filières de proximité

A l'été 2021, le Parc a réalisé une enquête auprès de 123 boulangers indépendants situés aux villes portes du Parc mais aussi dans les agglomérations de Nancy, Metz, Thionville...

32 d'entre eux se sont montrés intéressés pour s'approvisionner en farines bio locales (10 traditionnels, 13 mixtes et 9 bio).

Leurs motivations à rejoindre cette démarche sont multiples, comme s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement, garantir la traçabilité des produits, s'investir dans un projet équitable, faire partie d'un collectif...

Les boulangers seront tout prochainement sollicités pour réaliser les premiers tests de panification afin de poursuivre la rédaction du cahier des charges collectif de la filière.



Pauline BOGE
pauline.boge@biograndest.org



Danaé GIRARD
danae.girard@biograndest.org



Le 12 octobre 2021, les meuniers ont répondu présents à Limey pour échanger sur le projet d'une filière blé-farine-pain bio locale.

BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT BIO DU GRAND EST

C'est à la Maison Familiale et Rurale de Fougerolles (70) que les éleveurs laitiers adhérents à l'Association des producteurs de lait bio du Grand Est se sont réunis le 11/03 dans le cadre de leur Assemblée générale ordinaire. L'occasion de se rassembler enfin autour d'une table, d'envisager l'année à venir et notamment les liens avec les acheteurs de lait. Les administrateurs ont proposé à leurs adhérents une discussion avec leurs clients (Fromagerie Mulin et Lactalis) sur les perspectives de la filière laitière bio et les pistes d'action pour passer le cap difficile auquel elle fait face.

Le reste de la journée a permis à Philippe Romann (Ecocert) de préciser les nouveautés du cahier des charges bio et de mettre l'accent sur l'obligation d'accès à l'extérieur des veaux. L'occasion de rappeler à tous que cette obligation vaut pour les veaux de 6 semaines à 6 mois dès que les conditions le permettent (météo, portance des sols). Tous les détails de cette réglementation sur le site produire-bio.fr

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI EGALIM, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE GRAND EST ?

Au 1^{er} janvier 2022, la mesure phare de la loi EGALim concernant la restauration collective est entrée en vigueur : les restaurants collectifs publics doivent avoir introduit 20% de produits bio. Les objectifs ne sont pas atteints, les produits bio ne représentant que 6% dans les menus en Grand Est.

En effet, depuis le début de l'année, les restaurants collectifs publics se doivent d'introduire dans leurs repas au minimum 50% de produits dits de qualité et durables, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique (ou en 2^{ème} ou 3^{ème} année de conversion). Ces produits de qualité et durables sont selon la loi des produits bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ou de mentions valorisantes, comme par exemple les AOP, AOC et IGP, le Label Rouge ou encore HVE. A noter que ces pourcentages concernent les valeurs d'achats et non pas les volumes.

Cette loi EGALim a été complétée en août 2021 par la Loi Climat et Résilience qui l'élargit aux restaurants collectifs privés, qui devront à leur tour, au 1^{er} janvier 2024, atteindre l'objectif des 50% de produits durables et de qualité et 20% de bio. Les restaurants collectifs publics quant à eux devront atteindre les 60% à cette même date.

Bien que la mesure sur les approvisionnements soit arrivée à échéance, il est difficile aujourd'hui de connaître précisément la part de produits durables et de qualité dans les approvisionnements des restaurants collectifs, au niveau national comme régional. C'est dans le but d'obtenir un état des lieux de la situation sur la région qu'une enquête a été menée par la DRAAF Grand Est en 2020. De cette enquête ressort que 75% des 868 établissements ayant répondu utilisent des produits bios dans leurs menus, mais seuls 10% atteignent les objectifs de la loi. Ainsi, en moyenne, sur la région Grand Est, les produits issus de l'agriculture biologique ne représentent que 6% dans les menus des restaurants collectifs, au lieu des 20% prévus par la loi.

Pour atteindre ces objectifs, Bio en Grand Est accompagne les sociétés de restaurations collectives sur du sourcing, et réalise des diagnostics de cuisine, qui permettent de définir une feuille de route vers ces 20% de produits bio. Plusieurs diagnostics sont déjà prévus en 2022 : 6 restaurants inter-administratifs (via la DRAAF Grand Est), et 5 établissements



sur le PETR de la Plaine des Vosges. Un état des lieux de la restauration scolaire est également en cours sur les 32 communes de l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de futurs accompagnements.

Morgane FISCHER
morgane.fischer@biograndest.org
Marie BRILLAND
marie.brilland@biograndest.org

Sources : Enquête DRAAF RHD, les pratiques d'achats des restaurations collectives dans la région Grand Est.

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. La plus-value d'Agribiolien réside dans l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site www.agribiolien.fr pour nos adhérents.

ANIMAUX

CHERCHE. 1 vache/génisse prête à porter, de race vosgienne, avec cornes, et docile.

Localisation : Vosges

VEND. Achete broutardes broutards et génisses bio, race charolaise et limousine.

Localisation : Vosges

CÉRÉALES

VEND. Céréales triticales-pois en mélange, récolte 2021

Localisation : Bas-Rhin

OLÉOPROTÉAGINEUX

VEND. Cassure de lentilles C2 très belles. 10 T

Localisation : Aube

FOURRAGES

VEND. Triticale C2 à partir de aout 21. 30 T

Localisation : Aube

VEND. 50 tonnes de foin bio, récolte 2021. 140€/t

Localisation : Vosges

VEND. 20 tonnes regain bio, récolte 2021. Balles carrées. 200€/t

Localisation : Vosges

VEND. Foin de près bio très bonne qualité en bottes rectangulaires. ~50T

Localisation : Aube

VEND. Foin bio de 2021, en bottes carrées ou balles rondes, très bonne qualité de prairie naturelle. 110€/HT/ tonne sur place. livraison possible.

Localisation : Vosges

MATÉRIEL

VEND. Piquets d'acacia, en 2m (sur commande /devis) ou en 1.80m (neuf, affuté, écorcé, sec, très bonne qualité, idéale pour clôture fixe à mouton), prix indiqué pour les piquets en 1.8m

Localisation : Vosges

EMPLOI

CHERCHE un.e cuisinier.e en charge de la cuisine de l'auberge (conception et réalisation de plats) et de la production traiteur de la ferme. Ferme auberge familiale de montagne (40/50 couverts), proche champs du feu

Localisation : Alsace

FONCIER ET FERMES

CHERCHE. Une parcelle pour conduire un élevage de poules pondeuses et de poulets de chair. Projet d'associer l'élevage avec un verger ou du maraîchage. Commercialisation en circuit court. J'ai déjà acquis de l'expérience en étant aide maraîcher et ouvrier agricole dans une ferme polyculture élevage. J'ai la capacité agricole et j'ai validé mon parcours à l'installation. Intéressé par l'installation en association.

Contact : fays.jeanclaudio@gmail.com ou 07 69 28 95 86



LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Reconnaître, élaborer et utiliser les préparations de plantes en viticulture

Lundi 11 et mardi 12 avril

Lieu : Balbronn (67)

Contact : Lucie PIERRE : lucie.pierre@biograndest.org / 06 41 56 94 56

Animation

Découverte de la filière champagne biologique

Vendredi 15 avril

Lieu : Avize (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

Vigne Bio Ouverte

A la découverte des pratiques de viticulteurs bio

Mardi 26 avril 2022

Lieu : Domaine Louise Brison à Couvignon (10)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

Vigne Bio Ouverte

A la découverte des pratiques de viticulteurs bio

Judi 28 avril 2022

Lieu : Domaine Nowack à Vandières (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Webinaire

La méthanisation en élevage

Judi 7 avril - 10h à 12h30

Inscription obligatoire :

Camille DOLINAR – camille.dolinar@alsace.chambagri.fr

Michael BUCHHOLTZ – mbuchholz@lkvbw.de

Organisé dans le cadre du projet Klimaco dans lequel io en Grand Est est impliqué.

LES RENDEZ-VOUS SUR LA COMMERCIALISATION

Foire

Bulles Bio en Champagne – XI^{ème} édition

Dimanche 10 avril

Lieu : Reims (51)

Accès réservé uniquement aux professionnels du monde du vin

ENTRÉE sur présentation de votre ticket Eventbrite (OBLIGATOIRE)

⇒ <https://www.eventbrite.fr/e/billets-bulles-bio-en-champagne-2022-260441516587>

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

Relanges Bio

Samedi 16 avril et dimanche 17 avril

Lieu : Relanges (88)

Plus d'information : <http://www.relangesbio.fr>

Ciné débat

« Tu nourriras le monde »

Mardi 26 avril-19h

Lieu : La Comète, Châlons-en-Champagne (51)

Contact : Pauline BOGE :

agrobio51@biograndest.org / 06 66 64 49 10

Ferme ouverte

Fête du lait

Dimanche 1er mai

Lieu : Regniowez (08)

Contact : Amélie LENGRAND :

agrobio08@biograndest.org / 06 18 18 72 55

Ciné débat

« Tu nourriras le monde »

Lundi 9 mai - 19h

Lieu : Lycée agricole, Saint-Pouange (10)

Contact : Pauline BOGE : gab10@biograndest.org / 06 66 64 49 10



LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU

Assemblée Générale de Bio en Grand Est

Mardi 5 avril à 14h

Lieu : Fagnières (51)

Débat autour de la crise actuelle : « Résilience, autonomie, souveraineté alimentaire : pourquoi l'agroécologie est la meilleure option ? »

Animé par Xavier POUX, agronome, bureau d'étude ASca et chercheur associé à l'IDRRRI co-auteur « d'une Europe Agroécologique en 2050 – scénario TYFA »

Contact : contact@biograndest.org